

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 22_114

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à 18h30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS : 2EME VERSEMENT
2022**

Date de la convocation : mercredi 22 juin 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 25
Pouvoirs : 7
Votants : 32

Résultat des votes :

Pour : 32
Abstention : 0
Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Hervé BUTFARD (Corbel), Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux); Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Robert EYRAUD (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON MARTIN, Véronique MOREL, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Jean Claude BROTTTEL PATIENCE (Saint-Pierre-de-Genébroz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz)

Pouvoirs : Evelyne LABRUDE à Anne LENFANT, Myriam CATTANEO à Pierre FAYARD, Marie José SEGUIN à Martine MACHON, Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO, Mathias LAVOLE à Jean Claude SARTER, Nathalie HENNER à Jean Paul SIRAND PUGNET, Bruno GUIOL à Williams DUFOUR

CONSIDÉRANT la Compétence Petite Enfance de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT la nécessité de garantir la trésorerie des associations, maitres d'œuvre des actions de la politique petite enfance de la Communauté de Communes, en versant un deuxième versement s'élevant à 20% de la somme versée en année N-1,

CONSIDÉRANT le tableau récapitulatif ci-dessous des versements présentés à l'approbation du Conseil Communautaire,

CONSIDÉRANT que, à titre exceptionnel, suite à la sollicitation des gestionnaires de la crèche des *Petits Chartreux*, et à l'approbation de Madame la Vice-présidente en charge de la *Petite enfance & des Solidarités*, en accord avec Monsieur le Trésorier Payeur, un certificat administratif a été signé par Madame la Présidente, en faveur d'un acompte par anticipation de 20 200 €

CONSIDÉRANT les montants indiqués ci-dessous :

Associations	Versé en 2019	Versé en 2020	Versé en 2021	Versé 2022 (50%) Sur base 2021	2022 (20%) Sur base 2021	VOTE
Crèche FEES ET LUTINS	101 000 €	99 217 €	101 000€	50 500 €	20 200 €	UNA
Crèche le Sac à Jouets Les petits Chartreux	101 000 €	101 000 €	101 000 €	50 500 €	20 200 €	UNA
Crèche les Titounets	150 000 €	124 290 €	150 000 €	75 000 €	30 000 €	UNA
CSPG - CRPE	4 620 €	4 620 €	4 620 €	2 310 €	0 €	UNA
CSPG - LAEP	13 271 €	13 631 €	9 524 €	4 762 €	1 905 €	UNA
AADEC - LAEP	8 136 €	8 136 €	8 136 €	4 068 €	1 627 €	UNA
TOTAL	378 027 €	350 894 €	374 280 €	187 140 €	73 932 €	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré ligne par ligne, à l'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** la Présidente à procéder au mandatement de ces montants.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le 11/07/2022

SLOW

La Présidente,

- CERTIFIÉ sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège
- INFORMÉ que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ID : 038-200040111-20220705-22_114-DE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 05 juillet 2022,

La Présidente,
Anne LENFANT

